



COMMUNE de L'AIN

DELIBERATION N° 2025003**Renouvellement du contrat d'assurance collective des risques statutaires**

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars, le Conseil Municipal de Montcét, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

Présents :

Mmes BARRE-LOPES - BOUCHET - LEBLANC-PAGE- DAMIDAUX - GIOIRIA-PASQUET;

MM. MOISSON - MEURENAND - TARPIN - DURAND - NAULET - PACCOUD - MAITRE

Absente excusée : MME PERRAUD (pouvoir Franck TARPIN)

Date de la convocation
06 mars 2025

Secrétaire de séance : MME PASQUET

DELIBERATION N° 2025003**Renouvellement du contrat d'assurance collective des risques statutaires**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le contrat d'assurance collective signé avec WILLY TOWERS WATSON FRANCE et prenant effet le 01 janvier 2021 est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Un tel contrat garantit le remboursement de salaire, sous certaines conditions, en cas d'absence d'un agent malade, il convient donc de le renouveler pour une durée de 4 ans (2025-2028)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance collective proposé par WTW et tous les documents y afférents,
- **D'INSCRIRE** les montants des cotisations d'assurance au budget 2025 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Maire,
Franck TARPIN



